



## Commune de LADOIX-SERRIGNY

### Conseil Municipal du 5 mai 2026

#### Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six et le cinq mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques SERRÉ.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

**Présents** : M. Jacques SERRÉ, Mme Isabelle SANCHEZ, M. Philippe LANCIA, Mme Aline KUTTER, MM. Gérard DUPUIS, Hakim ABED, Mmes Valérie PERISSUTTI, Véronique HIRSCHY, MM. Rodolphe VAUTHEY, Laurent TORRES, Christian PISARSKY, Vincent RAVAUT, Mmes Valéria NAUDIN, Claire GANZER, M. Charles BILLAUT, Mme Sophie LUZURIER, M. Julien MONGEOT

**Absentes excusées** :

Mme Virginie DI MEGLIO ayant donné pouvoir à Mme Valérie PERISSUTTI  
Mme Saadia CHAMALI ayant donné pouvoir à M. Christian PISARSKY

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle SANCHEZ

\*\*\*\*\*

#### **Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :**

- 1) Tirage au sort des jurés d'assises
- 2) Fonds de concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS 2026)
- 3) Redevance d'Occupation du Domaine Public 2026 : GRDF
- 4) Redevance d'Occupation du Domaine Public 2026 : ORANGE
- 5) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la bibliothèque « Soutien à la diversité des collections »
- 6) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projet Voirie et Amendes de Polices – Voirie 2026
- 7) Participation aux frais de scolarité de la commune de Vignoles
- 8) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Dissolution de l'Association Foncière de LADOIX-SERRIGNY (reportée en questions diverses)***
- 9) Désignation d'un représentant auprès du GIP Arnia
- Renouvellement du contrat pour l'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales (reportée en questions diverses)***
- 10) Acquisition d'un pavillon T4 2 Place Franck Muzeau auprès de CDC Habitat
- 11) Modification de la délibération des délégations du conseil municipal au maire (précisions sur le montant des marchés)
- 12) Autorisation donnée au Maire de se constituer partie civile au nom de la Commune dans l'affaire n° 24362000012 - Ministère Public / Paul MAROY
- Avis de consultation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) pour un projet de création (reportée en questions diverses)***
- 13) Modification du comité consultatif du jumelage
- 14) Encaissement de différentes cautions de locataire non restituées par la commune

**Secrétaire de séance** : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle SANCHEZ est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

**Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026 :**

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 31 mars 2026.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026/0023**

**Tirage au sort des jurés d'assises**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'ensemble des Communes du département d'établir la liste préparatoire qui permettra de dresser la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

A cet effet, la municipalité de LADOIX-SERRIGNY doit communiquer les noms de six personnes figurant sur la liste électorale de la Commune.

Après tirage au sort, sont ainsi désignées les personnes suivantes :

AELLIG (BELLEVILLE) Valérie	Inscrit(e) sous le n° 8/001
BERTRAND (PILLOUD) Solange	Inscrit(e) sous le n° 67/001
LEIRINHA (BELO) Elisabeth	Inscrit(e) sous le n° 385/001
PINTE François	Inscrit(e) sous le n° 567/002
LATRONCHETTE Jean-Claude	Inscrit(e) sous le n° 383/002
CORRAL Romain	Inscrit(e) sous le n° 156/002

Conformément à la réglementation, le Maire informera les intéressés et communiquera leurs coordonnées au Greffe de la Cour d'Assises.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026/0024**

**Fonds de concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS 2026)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2015, la commune adhère à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

A ce titre, la commune doit régler la somme de 9 353.36 € pour le traitement des dossiers durant l'année 2025 en urbanisme. En compensation, la communauté d'agglomération versera un fonds de concours du même montant.

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient que la commune prenne une délibération concordante en indiquant un projet qui sera financé à hauteur de 21 206.26 € afin que la communauté d'agglomération reverse par fonds de concours à hauteur de 50 % ce financement ( $18\,706.72/2 = 9\,353.36$  €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **PROPOSE** les dépenses d'équipements d'investissement, non subventionnées, ci-après détaillées et **DÉCIDE** de demander le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud d'un montant de 9 353.36 €.

Eclairage passage en LED (école maternelle) :	4 511.64 € HT
Eclairage passage en LED (bibliothèque) :	1 918.98 € HT
Eclairage passage en LED (mairie) :	4 256.26 € HT
Eclairage passage en LED (maison des associations) :	912.72 € HT
Travaux électriques (école maternelle) :	3 941.64 € HT
Travaux électriques pour climatisation (école maternelle) :	1 214.24 € HT
Travaux électriques pour climatisation (école primaire) :	2 727.60 € HT

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2026/0025**

#### **Redevance d'Occupation du Domaine Public 2026 : GRDF**

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant des redevances pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE**, les propositions qui lui sont faites concernant les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et **DIT** que la redevance pour l'année 2026 s'élève à 529 €.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2026/0026**

#### **Redevance d'Occupation du Domaine Public 2026 : ORANGE**

Monsieur le Maire expose, qu'en application de l'article 1er du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des télécommunications électroniques, ORANGE doit verser une redevance annuelle à la Commune.

Afin d'effectuer le calcul de la redevance 2026, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DIT** que la redevance pour l'année 2026 s'élève à 2 836.60 €.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2026/0027**

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la bibliothèque « Soutien à la diversité des collections »**

M. le Maire présente le projet des responsables de la bibliothèque d'enrichir progressivement certaines collections. Cette opération est nécessaire pour maintenir une offre documentaire attrayante et actualisée, qui répond aux besoins du public. Elle nécessite des dépenses supplémentaires.

M. le Maire informe que le Conseil Départemental propose aux communes dotées d'une bibliothèque dont le budget annuel d'acquisition tous documents est inférieur à 6 000 € et atteint 1.50 €/habitant, une aide à la diversité des collections. Dépense subventionnée à hauteur de 80 % du coût HT, subvention plafonnée à 800 €.

Après en avoir, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité de valider ce projet et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 800 € HT.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2026/0028**

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projet Voirie et Amendes de Polices – Voirie 2026**

Chaque année il convient de délibérer pour adopter le programme voirie de l'année à venir. Ainsi, à travers l'appel à projets « voirie » (ancien programme dénommé Programme de soutien à la voirie et Amendes de Police) le conseil départemental aide les communes au maintien de la qualité du réseau routier communal.

Pour la campagne 2026, il convient de déposer le dossier « appel à projet voirie », qui portera sur l'aménagement de la Rue des Trois Noyers.

Le projet comprend :

- Réfection de la chaussée,
- Création d'une bande cyclable,
- Aménagement du carrefour Avenue de la Plante de l'Orme/Rue des Trois Noyers,
- Travaux d'enrobés, etc...

Le coût prévisionnel serait d'environ 624 000,00 € H.T.

Les montants maximums pouvant être sollicités s'élèvent à 30 000 € pour le programme soutien à la voirie, en ce qui concerne les Amendes de Police, le montant sera déterminé par le Conseil Départemental.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2026/0029**

#### **Participation aux frais de scolarité de la commune de Vignoles**

M. le Maire expose aux élus que la commune a été sollicitée par la commune de Vignoles sur la participation des communes extérieures aux frais de scolarité des élèves accueillis dans l'école de Vignoles.

Les principes mis en place au titre de l'année 2025-2026 demeurent inchangés et le coût annuel moyen 2025 d'une scolarité s'élève à 1 023 €/élève.

Il s'agit d'un cas dérogatoire, ces élèves fréquentant une classe spécialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité la mise en place du dispositif de répartition intercommunale des charges scolaires ainsi défini.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026/0030**  
**Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ETABLIT**, comme indiqué ci-après, la liste de présentation pour la Commune à la Commission Communale des Impôts Directs, destinée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme GAUTHRAY Chantal</li><li>- M. FOL Jérôme</li><li>- Mme LAVAUX Nelly</li><li>- M. RAVAUT Gaston</li><li>- M. OCQUIDANT Hervé</li><li>- M. SERRIGNY Eric</li><li>- M. JACQUELIN Philippe</li><li>- M. LANCIA Philippe</li><li>- M. BILLAUT Charles</li><li>- Mme JACCOTTEZ Eve</li><li>- M. BACHELET Jean-René</li><li>- M. DUPUIS Gérard</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. VOILLARD Jacky</li><li>- Mme GARNERET Annie</li><li>- M. HENNINGER Pierre</li><li>- M. SAUVAIN Michel</li><li>- M. GOSSOT Jean-Luc</li><li>- M. VAUTHEY Rodolphe</li><li>- Mme BOIREAU Alexandra</li><li>- Mme PERISSUTTI Valérie</li><li>- Mme GARREAU Corinne</li><li>- M. ABED Hakim</li><li>- M. De MERODE Roger</li><li>- Mme SANCHEZ Isabelle</li></ul>

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale et son rôle majeur est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La direction régionale et départementale des finances publiques désignera, parmi la liste ci-dessus, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026/0031**  
**Désignation d'un représentant auprès du GIP ARnia**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un élu qui représentera la commune auprès de l'ARNia. Créé en 2008 sous l'appellation GIP e-Bourgogne devenu ARNia – Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle – en 2022, le groupement public est un des tous premiers opérateurs publics de services numériques de France.

L'ARNia est principalement au service des communes et collectivités de Bourgogne-Franche-Comté à qui elle propose une forme de « service informatique externalisé » pour celles qui n'en disposent pas. Elle porte une mission de cybersécurité qui s'adresse aussi au secteur privé. Par exemple, les convocations du conseil municipal sont transmises via cette plateforme ainsi que tous les documents (délibérations, arrêtés du maire) au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE**, à l'unanimité, comme indiqué ci-après, les représentants auprès du GIP ARnia.

- Christian PISARSKY, délégué titulaire
- Julien MONGEOT, délégué suppléant.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2026/0032**

#### **Acquisition d'un pavillon T4 situé 2 Place Franck Muzeau auprès de CDC Habitat**

M. le Maire explique à l'assemblée qu'un logement de type 4 appartenant à CDC Habitat 41, Avenue Françoise GIROUD à DIJON (Côte d'Or) est libre à la vente depuis quelques mois.

Une maison à usage d'habitation de 83.83 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Ladoix-Serrigny, édifiée sur une parcelle cadastrée section AP numéro 744, pour une contenance de quatre ares et soixante-dix-huit centiares (4 a 78 ca).

Laquelle maison comprend :

- ✓ Au rez-de-chaussée, une entrée desservant un espace de rangement, un garage, un water-closet, une cuisine et un séjour ouvrant sur le jardin.
- ✓ À l'étage : un dégagement distribuant trois chambres, dont une avec rangement, un water-closet, ainsi qu'une salle de bains avec rangement.

Le bien est proposé à la vente au prix de CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (131 200 €).

M. le Maire propose l'acquisition de ce bien immobilier afin d'agrandir le parc locatif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **Approuve** l'acquisition par la commune de LADOIX-SERRIGNY de ce bien identifié au cadastre sur la parcelle AP 744 au prix de 131 200 € net vendeur et **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026/0033**

**Modification de la délibération des délégations du conseil municipal au maire  
(précisions sur le montant HT ou TTC des marchés)**

M. le Maire explique qu'il convient de modifier la délibération des délégations du conseil municipal au maire, le point n°4, il est spécifié que le maire peut signer tout devis d'un montant de 90 000 €. Conseils pris auprès du SGC (Service de Gestion Comptable), ce dernier demande à ce que soit précisé s'il s'agit du HT ou du TTC.

M. le Maire propose que ce montant soit inscrit en HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **MODIFIE** le point n°4, en précisant que le montant sera en HT.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026/0034**

**Autorisation donnée au Maire de se constituer partie civile au nom de la Commune dans  
l'affaire n° 2436200012 - Ministère Public / Paul MAROY**

M. le Maire expose qu'une audience se tiendra le 2 juin prochain devant la 4<sup>ème</sup> chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de DIJON pour être entendue en qualité de victime dans la procédure concernant Monsieur Paul MAROY, poursuivi pour avoir, à LADOIX SERRIGNY, le 13 octobre 2022, falsifié un arrêté accordant un permis de construire avec prescriptions au nom de la Commune de LADOIX SERRIGNY et altéré frauduleusement la vérité de nature à causer un préjudice.

Sur les conseils de notre avocate, et considérant que les agissements de Monsieur Paul MAROY ont gravement porté atteinte à l'image de la Commune et qu'il est donc dans l'intérêt de la Commune de se constituer partie civile dans cette affaire en sa qualité de victime des infractions commises par Monsieur Paul MAROY, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser expressément et préalablement Monsieur le Maire à représenter la Commune pour se constituer partie civile devant le Tribunal Judiciaire de DIJON à cette audience pour solliciter la condamnation de Monsieur Paul MAROY à payer à la Commune la somme de 1 000 € à titre de dommages et intérêts au titre de son préjudice moral, ainsi qu'à une somme de 2 500 € au titre de ses frais de défense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune de LADOIX SERRIGNY à l'audience du 2 juin 2026 pour solliciter la condamnation de Monsieur Paul MAROY à payer à la Commune les sommes citées ci-dessus et **DÉSIGNE** Maître Natacha BARBEROUSSE, Avocat au Barreau de DIJON, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026/0035**  
**Modification du comité consultatif du jumelage**

M. le Maire rappelle que conformément à l'Article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2026 a constitué des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux et des comités consultatifs composés d'élus et de membres extérieurs.

Il rappelle que ces commissions et comités sont chargés d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Mme Alexandra BOIREAU (adjointe du dernier mandat) a émis le souhait de rejoindre le comité consultatif n°2 : Jumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la modification du comité consultatif n°2 : Jumelage et accepte la candidature de Mme Alexandra BOIREAU.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2026/0036**

**Encaissement de différentes cautions de locataire non restituées par la commune**

Sur demande du SGC (Service Gestion Comptable) il convient de prendre une délibération suite au départ en 2011, de locataires qui ont laissé des logements dans un état fort dégradé ainsi que des loyers impayés.

M. le Maire informe que de multiples anciennes cautions n'ont pas été restituées aux locataires car l'état de leur logement empêchait la restitution de toute ou partie de la caution afférentes.

M. le Maire précise que le montant de ces cautions s'élève à 1 604 € et qu'il convient de passer les écritures comptables correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'encaisser ces cautions par un mandat à l'imputation 165 et un titre à l'imputation 75888.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**

Par délibération en date du 31 mars 2026, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

Date	OBJET		Montant
<b>Emprunt</b>			
30/04/26	Emprunt pour acquisition d'un pavillon T4 2 Place F Muzeau		132 000,00 €
Date	OBJET	Locataire	Loyer
<b>BAUX</b>			
14/04/26	Bail Chasse en Plaine et Forêt avec la Société de Chasse		
Date	OBJET	Société	Montant TTC
<b>LETTRES DE COMMANDES</b>			
14/04/26	Travaux de couverture sur l'école primaire	Kévin FAIVRE	67 417,00 €
15/04/26	Remplacement moteur de volée cloche 2 Eglise	BODET Campanaire	2 857,20 €
15/04/26	Tondeuse Honda HRH 536 HXE PRO	JANDOT Yves	2 384,10 €
15/04/26	Passage en LED Bibliothèque	BERSOT Florent	2 302,78 €
15/04/26	Passage en LED Ecole maternelle	BERSOT Florent	5 413,97 €
15/04/26	Passage en LED Maison des Associations	BERSOT Florent	1 095,26 €
15/04/26	Passage en LED Mairie	BERSOT Florent	5 107,51 €
20/04/26	Tranchée pour passage d'une gaine électrique travaux clim école maternelle	NICOLET Sylvain	3 552,00 €
20/04/26	Travaux électriques pour climatisation école primaire	BERSOT Florent	3 273,12 €
20/04/26	Travaux électriques pour climatisation école maternelle	BERSOT Florent	1 457,09 €
20/04/26	Travaux électriques pour climatisation école maternelle placard cuisine	BERSOT Florent	4 729,97 €
20/04/26	Débroussailleuse	EXPERT JARDIN	900,00 €
20/04/26	Meuleuse angulaire	LOXAM	534,66 €
20/04/26	Transpalette	LOXAM	444,60 €
20/04/26	Maîtrise d'œuvre Voirie Tranche 1 Carrefour et Rue des 3 Noyers	PMM	23 916,00 €
20/04/26	Etagères pour produits d'entretien site école primaire	CASTORAMA	619,50 €
22/04/26	Equipement numérique école maternelle	INFORGESTION	8 072,40 €
22/04/26	Panneaux de signalisation (Route inondée + Trou en formation)	SIGNAUX GIROD	280,66 €
23/04/26	Tableau blanc bureau adjoints	LA PAPETERIE	65,08 €
30/04/26	Batteries pour radar pédagogique	IMS	192,00 €
Date	OBJET	Concessionnaire	Durée
<b>DELIVRANCE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE DE LADOIX-SERRIGNY</b>			
07/04/2026	Concession D136 (Renouvellement) Mme Poiraudeau Christiane		50 ans
27/04/2026	Concession C17 (Achat) M. Jacob Robert		50 ans
Date	OBJET	Concessionnaire	Durée
<b>REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE DE LADOIX-SERRIGNY</b>			
Date	Adresse	Noms des propriétaires sortants	
<b>DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER</b>			
19/03/2026	DIA N° 26/11- 2 rue de la Maréchaude	DUTTO Jeffrey (JEOBEN)	
26/03/2026	DIA N° 26/12 - 40 route de Beaune	DUTTO Jeffrey (JEOBEN)	
27/03/2026	DIA N° 26/13 - 5 rue Saint Marcel	MANZINI	
27/03/2026	DIA N° 26/14 - 40 route de Beaune	DUTTO Jeffrey (JEOBEN)	
31/03/2026	DIA N° 26/15 - 40 route de Beaune	DUTTO Jeffrey (JEOBEN)	
01/04/2026	DIA N° 26/16 - 14 rue du Meix Mariller	DARCY Jacky	
10/04/2026	DIA N° 26/17 - 2 rue des Rossignols	MILLOT-CHRISTAL Catherine	
10/04/2026	DIA N° 26/18 - 8 Impasse du Provinage	Cts PIESVAUX	
17/04/2026	DIA N° 26/19 - 23 route de Dijon	BOILLETOT Cyril	
04/05/2026	DIA N°26/20 - 16 rue des Cras	GUILLIEN	

Concernant trois délibérations portant sur :

- La dissolution de l'Association Foncière de LADOIX-SERRIGNY
- Le renouvellement du contrat pour l'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales
- L'avis de consultation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) pour un projet de création d'une installation de stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts sur la commune de Corgoloin.

Le conseil municipal souhaite avoir plus de précisions avant de pouvoir prendre une décision.

### **Point sur les commissions**

#### **Commission bâtiments**

M. Philippe LANCIA fait un point sur les travaux à venir et/ou en cours, comme le passage en led dans tous les bâtiments communaux par exemple.

Il fait part de l'avancée des travaux du préau qui arrivent à terme, il reste des travaux de marquage au sol (traçage de jeux), l'isolation thermique, les enduits...

L'architecte sera relancé pour arriver à terminer ces travaux.

M. LANCIA informe les élus des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques et la climatisation dans les deux écoles, puis des travaux de toiture sur la salle d'évolution de l'école primaire.

Il fait part de travaux de changement d'huissierie et de VMC dans un logement communal de la Place du Souvenir qui sont en attente de la décision du SICECO pour la subvention.

#### **Commission voirie**

M. Gérard DUPUIS fait part de la réunion de la commission « forêt » qui aura lieu mercredi 6 mai prochain, ainsi que de la visite en forêt samedi matin 9 mai 2026, il demande aux conseillers qui sera présents à cette visite.

Concernant les travaux de voirie de l'Avenue de la Plante de l'Orme, M. DUPUIS informe l'assemblée de l'enfouissement des fils électriques.

#### **Commission bibliothèque**

Mme Isabelle SANCHEZ revient sur la demande de subvention votée lors de la présente séance et tient à remercier Mme Véronique HIRSCHY qui s'est investie dans la préparation de ce dossier.

Mme SANCHEZ informe les élus qu'une commission « cimetière » sera programmée au cours du mois de juin.

#### **Divers**

Mme Aline KUTTER informe les élus que le repas des cheveux blancs aura lieu le dimanche 4 octobre 2026, les élus disponibles sont invités à venir préparer la salle le samedi matin 3 octobre et à servir le dimanche 4 octobre 2026.

M. le Maire informe les élus qu'en vue des élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre 2026, les conseils municipaux devront obligatoirement être convoqués vendredi 5 juin 2025 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

M. Laurent TORRES demande des précisions quant à la commémoration de la cérémonie du 8 mai prochain.

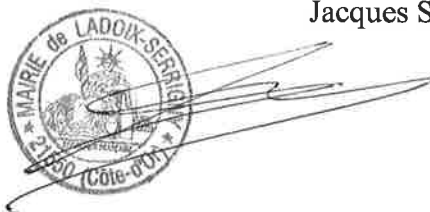
M. Julien MONGEOT s'interroge sur la hauteur de l'herbe du verger conservatoire, M. le Maire lui répond qu'il y a eu des problèmes de matériel, de plus il convient chaque année d'attendre une certaine période dans les vergers conservatoires pour les travaux d'espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle SANCHEZ.



Le Maire,  
Jacques SERRÉ.



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 6 mai 2026.